



Votre projet couvre plus de 200 m² au sol ? Il est peut-être soumis à la Loi sur l'eau ou à Natura 2000. Vérifiez en quelques clics sur envergo.beta.gouv.fr

COMMENT ÇA MARCHE ?

1

J'accède au simulateur EnvErgo à cette adresse : envergo.beta.gouv.fr

2

Je localise le projet par son adresse ou sur une carte et je remplis les caractéristiques du projet.

3

J'obtiens une réponse immédiate sur :

- Les réglementations applicables au projet (Loi sur l'eau, Natura 2000)
- Les études complémentaires à mener et les délais de procédure le cas échéant
- Les contacts de l'administration compétente

4

J'ai des questions sur l'évaluation ? Je contacte EnvErgo qui me répond en 24h.

TÉMOIGNAGES

« Grâce à ce site on recense facilement les contraintes qui s'appliquent à un projet. »

— Un instructeur urbanisme

« Parfois, même un projet de maison individuelle peut être concerné, et on n'y pense pas forcément. »

— Une architecte

« J'ai découvert après le dépôt du permis de construire que j'étais soumis à la Loi sur l'eau, ça a retardé de 9 mois le projet. Avec EnvErgo ça n'arrivera plus. »

— Un entrepreneur

LES AVANTAGES D'ENVERGO



Une réduction des délais et surcoûts dus à des procédures non anticipées

Un dossier Loi sur l'eau ou une étude d'impact exigé trop tard entraîne retards et coûts d'études complémentaires ou de re-conception du projet.



Une information qui s'appuie sur le code de l'environnement et la doctrine locale de l'Etat

Les textes officiels sont cités. Les cartographies et les seuils de déclenchement de procédure sont validés avec les services de l'État du territoire (DDTM, DREAL).



Un gain de temps lors des phases initiales du projet (faisabilité et pré-esquisse)

Chaque évaluation présente une information structurée et claire de la réglementation, des procédures à suivre et des administrations à contacter.



Un service créé en co-construction avec les utilisateurs et en constante évolution

EnvErgo est amélioré chaque mois, à partir des retours des utilisateurs. De nouvelles réglementations sont ajoutées régulièrement — à venir : l'Évaluation Environnementale

Un service public numérique gratuit

EnvErgo est un service du Ministère de la Transition Écologique ayant pour but d'accompagner les porteurs de projets de construction dans la prise en compte des réglementations environnementales. Il est disponible en Loire-Atlantique et dans le Grand Ouest où 21 collectivités l'utilisent actuellement.

Contact

☎ 07 56 81 02 11

✉ envergo@beta.gouv.fr